

CAP Conducteur Agent d'Accueil Autobus et Autocar



**Transport (conduite-logistique-
magasinage)**
| CAP

CODE RNCP n° 37598

Certifié par Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

Date de publication : 26/05/2023

Fiche formation mise à jour le 21 octobre 2025

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordées à l'apprenti(e).

Présentation

Lieu(x) de formation

Ufa Saint-Exupéry - Limoges Cedex

Métiers

Conducteur de bus ou d'autocar

Objectifs de la formation

Compétences techniques : Le Titulaire de ce CAP conduit et organise le déplacement des voyageurs en respectant la réglementation professionnelle routière, et en assurant le maintien de la sécurité des voyageurs et leur confort.

Compétences relationnelles : acteur principal, et représentant de l'entreprise, il accueille et parfois installe les voyageurs à bord de son véhicule. Il est capable d'écouter les réclamations des usagers, de les informer sur le parcours et les horaires.

Compétences commerciales : l'agent de conduite est chargé de vendre les titres de transport, d'encaisser les paiements de la clientèle en appliquant les changements de tarification. Il agit pour la conservation et l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise. Il assure aussi dans le cadre du transport interurbain les conditions financières d'une prestation prévue.

Contenu de la formation

Domaine Professionnel

- Législation et Economie appliquée
- Eléments de sociologie
- Connaissance de l'entreprise
- Géographie routière et urbaine
- Eléments d'hygiène de vie et de conditions de travail
- Eléments économiques et juridiques
- Maintenance
- Conduite de Véhicule

Poursuite d'études

- Bac pro conducteur transport routier marchandise
- Bac pro logistique
- Bac pro Transport

Infos pratiques

Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3
- Être titulaire d'un permis B

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 21 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler

Délais d'accès, durée et modalité de formation

Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée : 1 an avec possibilité d'adaptation de la durée du contrat (595 h/an en centre de formation)

Modalités de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

- Présentiel

Modalités d'évaluation

- Contrôle en cours de Formation (CCF)